



L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DES REGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC PRESENTE LES RESULTATS FINANCIERS DE SON PREMIER EXERCICE

MONTRÉAL (Québec), le 19 juillet, 2001 - En présentant aujourd'hui ses résultats financiers pour l'exercice 2001, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) a déclaré que la baisse des marchés boursiers au cours de son premier exercice a fourni des occasions d'achat qui lui ont permis d'acquérir des actions dont la valeur devrait s'accroître au cours des années à venir.

Investissements PSP a rapporté, pour l'exercice 2001, une perte nette sur ses placements de \$227 millions représentant une perte de \$270 millions sur les placements en actions et un gain de \$43 millions sur les placements en titres à revenu fixe. Le taux de rendement pondéré par le temps sur les fonds totaux est de -4,1%. Contrairement à la plupart des autres caisses de retraite publiques, l'exercice d'Investissements PSP se termine le 31 mars.

Investissements PSP est l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, une société de la couronne qui, le 1er avril 2000, commençait à investir les cotisations versées aux régimes de pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Son siège social est situé à Ottawa et sa principale place d'affaires se trouve à Montréal. À la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2001, 2,5 milliards de dollars étaient investis en actions canadiennes et étrangères, ainsi qu'en obligations du gouvernement canadien et en obligations corporatives.

Les entrées de fonds annuelles qu'Investissements PSP s'attend à recevoir dans un avenir prévisible se chiffrent à près de 2,5 milliards de dollars. Celles-ci seront gérées par des gestionnaires internes et externes.

Conformément aux règlements fédéraux, tout actif investi par Investissements PSP en actions canadiennes doit, jusqu'au 31 mars 2003, être géré passivement en reproduisant la composition de l'indice d'un marché boursier reconnu.

« Nous avons adopté une politique faisant passer graduellement nos placements en actions canadiennes et étrangères de 55 % de l'actif total en octobre 2000, à 65 % en juin 2001 » a indiqué Adel Sarwat, président et chef de la direction d'Investissements PSP. « Cet engagement a été pris dans le cadre de notre politique de répartition d'actif à long terme. Il s'avère que nous avons augmenté nos placements en actions alors que les marchés boursiers étaient en baisse au cours du deuxième semestre de l'exercice 2001. Nous sommes confiants que notre politique d'investir 65 % de l'actif en actions portera fruit à long terme. »

À la fin de l'exercice, les actions représentaient 61 % de l'actif total, 34 % de celui-ci étant investi dans un fonds indicial reproduisant l'indice TSE 300, et 27 % dans deux fonds indiciaux d'actions étrangères, l'un pour les États-Unis et l'autre pour le reste du monde. Un fonds indicial composé d'obligations canadiennes, d'obligations de sociétés et de placements liquides a servi pour investir le reste, soit 39 % de l'actif total.

(À noter que les états financiers des comptes des régimes de pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada sont disponibles sur le site Internet d'Investissements PSP, sous la rubrique Rapport annuel 2001, à l'adresse suivante : www.investpsp.ca)

« Un portefeuille d'actions bien diversifié mondialement devrait produire, à long terme, un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe » a conclu M. Sarwat. « Nous pensons obtenir des rendements supérieurs en investissant un pourcentage élevé de notre actif en actions. »

Investissements PSP a un long horizon de placement avant qu'une partie considérable de l'actif serve à verser des prestations. Il gère les cotisations nettes versées après le 1er avril 2000 aux régimes de pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Pour un participant prenant sa retraite aujourd'hui après 35 années de service, les prestations payables à l'égard de 34 de ces années de service proviendraient de la caisse de retraite établie avant avril 2000, et les prestations payables à l'égard d'une seule année (du 1er avril 2000 au 31 mars 2001) proviendraient de la caisse de retraite gérée par Investissements PSP.

Les documents de référence additionnels sont disponibles à
<http://investpsp.ca/fr/nouvelles>

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec :

Adel Sarwat, président et chef de la direction

Investissements PSP

(514) 937-2772

www.investpsp.ca